

## **PROCES - VERBAL 1/2012**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 8 FEVRIER 2012 A 20H00**

**A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE**

### **SOMMAIRE**

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 16 novembre 2011	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	5 - 7
- Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Pascal PFISTER, PLR Les Libéraux, en remplacement de Monsieur Georges VEZ, démissionnaire	7
- Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD en faveur de mesures de soutien aux membres du Conseil communal ayant des charges de famille	8 - 9
- Préavis 01/2012 Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des Collèges – Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré – Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec Aménagements routiers et requalification de l'espace public	9 - 15
- Préavis 02/2012 Bâtiment administratif et locatif de la Damataire Rénovation et adaptation des installations techniques	15 - 17
- Motion de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY « Pully, cité de l'énergie 2012 »	17 - 20
- Motion de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH pour la création d'une cellule logement dynamique et efficace à Pully	20 - 22

- Propositions individuelles
  - Monsieur François KHOSROV  
Motion pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane 22 - 23
  - Monsieur Steve MARION  
Interpellation à propos de l'avenir du Tennis Club de Pully 23
- Divers
  - Monsieur Gérard MIELI  
Réponse à son postulat « Wifi pour tous » 23 - 24
  - Madame Muriel THALMANN  
Séance d'information sur le programme de législature 24 - 25

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il leur souhaite la bienvenue à la première séance du Conseil communal de cette nouvelle législature. Il y a alors 5 présents rejoints par 5 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 61 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Le Président rappelle que notre secrétaire Madame Jacqueline VALLOTTON s'est excusée pour des raisons de santé, elle est remplacée par sa suppléante Madame Laura BIANCHI qui a procédé à l'appel et seconde le Président tout au long de la séance. Monsieur le Municipal Daniel MARGOT qui est accidenté et ne pourra malheureusement pas être présent à cette séance. Nous leur souhaitons un très bon rétablissement et nous nous réjouissons d'ores et déjà de la retrouver parmi nous lors de notre prochaine séance. Les 9 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Edna CHEVALLEY, Maricia BIAYI, Irène GARDIOL, Simone COLLET, MM. Fred Oscar PFISTER, Philippe SCHMID, Eric STIERLI, Pierre-William LOUP, Serge RINSOZ.

S'est annoncé avec un peu de retard Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse Madame Nina BRISSOT-CARREL du Régional et Monsieur Nour EMBACHI.

Le Président remercie le public pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions et délibérations de notre Conseil.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011 n'a pas pu être terminé par notre secrétaire Madame Jacqueline VALLOTTON. Elle vous prie à nouveau de bien vouloir accepter ses excuses. Par contre le procès-verbal de notre séance du

16 novembre 2011 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance de ce soir.

Le Président demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le Président a reçu, de Madame Clémentine JOURJON, une lettre manuscrite datée du 12 décembre 2011, qui demande la réhabilitation de l'œuvre majeure de Monsieur Jean LECOULTRE. Cette situation délicate a été entretemps résolue, et Madame Jourjon termine sa lettre avec cet espoir - toujours au sujet des œuvres d'art - je cite : question d'éthique, la prise en considération du Conseil communal afin que les décisions ne soient pas prises uniquement par le Syndic, la directrice de l'Octogone, etc. fin de citation.

Autre lettre, on entre maintenant dans la période des déclarations d'impôt, pour moi et beaucoup, c'est vrai, quelques problèmes cause de toutes ces règles administratives byzantines et le temps fou qu'il faut y consacrer pour un néophyte. Pour nous aider, à Pully il y a l'Association d'entraide familiale qui parmi ses activités : maternelle, braderie, théâtre etc. il y a celle d'aider à remplir la déclaration d'impôt, son Président est Monsieur Jacques TSCHABOLD.

Le Président a reçu la copie de deux lettres envoyées à la Municipalité de Pully le 22 décembre 2011 et le 24 janvier 2012, concernant la réaffectation de la parcelle 1942 du Plan de quartier « Les Liaudes » par Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI, copie aussi de Monsieur Claude JATON et Madame Monika PLÜSS JATON, avec plan de quartier et légende du plan. Ce thème je vous en ai déjà fait part lors de nos dernières séances et il y a eu réponse de la part de notre Municipalité que je vous ai lue le 14 décembre 2011. Or le service du développement territorial vaudois demande à notre commune des précisions complémentaires, copies à tous les intéressés et responsables. Le Président a reçu ce soir une lettre datée du 31 janvier 2012 de Monsieur et Madame JATON et lit ce courrier : Après 25 années d'affectation illégale de ladite parcelle la décision législative du Conseil communal prise en janvier 1987, d'inviter la Municipalité à assumer ce qui avait été approuvé par le pouvoir exécutif de l'époque etc. Il remettra cette lettre à la Municipalité :

Le Président a reçu une lettre datée du 8 décembre 2011 du théâtre pour enfants dokto reisen Barth, c'est une demande de subvention au Conseil pour un spectacle pour enfants appelé « Dödo et la Forêt Magique ». Il remettra cette demande à la Municipalité.

Le Président a reçu un dossier daté du 5 décembre 2011 de l'Association « Sauvons le patrimoine de Pully » signé Zdenek V. Kucera, président et Roger-Claude Guignard, vice-président. Association apolitique et à but non lucratif, qui compte aujourd'hui 24 membres, créée dans le but de protéger des bâtiments présentant des qualités reconnues et de conserver à des quartiers de Pully le caractère qu'ils doivent à leur histoire. L'Association a remis le 28 novembre 2011 à Monsieur le Municipal Martial LAMBERT

une pétition de 615 signatures pour que les bâtiments ayant reçu la note 3 lors du recensement architectural soient conservés dans toute la mesure possible.

La Présidente a reçu une pétition de Madame Ruth STEHLIN de Pully, au nom des accueillantes familiales de jour ou « mamans de jour ». Elle pensait avoir envoyé au Conseil communal une pétition au mois de novembre 2011 concernant une demande d'augmentation du tarif horaire des accueillantes, mais au fait elle avait adressé cette pétition à la Municipalité, donc le Conseil n'était plus compétent. Et là, Mme STEHLIN et les accueillantes, se sont rendu compte qu'elles s'étaient trompées d'adresse, elles voulaient envoyer cette pétition au Conseil, afin qu'il soit renseigné et conscient de la situation sur leur travail très prenant et plein de responsabilités. Elles ont donc renvoyé la pétition à l'adresse du Conseil avec les signatures et les lignes directrices de l'Association familiale de jour Suisse, que je transmettrai à Madame Valérie BORY BEAUD, présidente de la Commission des pétitions à la fin de cette séance.

Le Président rappelle que l'année passée, le 25 mai 2011, sur initiative de notre Président du Conseil d'alors Monsieur Daniel MARGOT, notre Conseil a été invité par le Conseil communal de Nyon pour un échange d'expériences sur le travail des commissions ou des problèmes de procédures, et on a eu un très bon accueil. Ainsi le Conseil communal de Nyon, par son Président Monsieur Christian PUHR, a accepté notre invitation à venir à Pully pour le jeudi 31 mai 2012 à 17h15. On prévoit une rencontre dans cette salle, une visite probablement du Musée et un apéritif au caveau communal. Je tiens d'ores et déjà à remercier notre Municipalité pour son aide et sa disponibilité ainsi que Madame Laura BIANCHI et Madame la Conseillère Claire-Lise TILLE pour l'organisation de cet événement. Vous recevrez tous une information plus détaillée.

Le 17 janvier 2012, le Président a reçu une lettre de démission du groupe Vert'Libéral de Madame la Conseillère Christine RENAUDIN et nous en donne lecture : C'est avec une immense tristesse que je vous fais part de ma décision de démissionner du parti Vert'Libéral. Comme je prends mon rôle au sérieux, je désire, néanmoins, continuer de siéger au Conseil communal et vous prie par conséquent d'avoir l'obligeance de m'indiquer où vous désirez que je siège lors des futures assemblées du Conseil communal. En me réjouissant de vous revoir, je vous prie. On regrette ces situations mais enfin on prend acte. Madame la Conseillère Christine RENAUDIN siègera en tant qu'indépendante. Je lui donnerai la parole au point divers.

Le Président rappelle que le 11 mars prochain il y aura les élections au Grand Conseil. 7 listes ont été déposées avec 79 candidats pour 12 sièges pour le district Oron-Lavaux. 21 membres de notre Conseil sont candidats et il aimerait tout de suite les remercier pour leur engagement. Pour lui c'est clair que tous les membres de ce Conseil sont des personnalités de grande valeur qu'on peut compter dessus, qu'on peut se fier, sont un exemple d'efficacité et de gentillesse. Alors, quand vous devrez faire votre choix, sans hésitation le Président recommande ces candidats.

## **1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Le Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

Dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2012 à l'église de la Rosiaz à 15h00, concert de l'An. Au carillon

Monsieur Daniel Thomas pour fêter le retour de la lumière. Invitation faite par l'association pour les intérêts de Pully-Nord – La Rosiaz, qui avait aussi organisé le lundi 19 décembre – malheureusement je n'ai pas pu y aller bien que invité – la Fête de Noël sur la place de Chantemerle où il y avait un magnifique sapin et des illuminations féeriques, avec les enfants des classes enfantines du collège de Chantemerle. Je remercie ce comité très dynamique et sa présidente Madame la Conseillère Lucienne VASSEROT.

Dimanche 8 janvier 2012 à 11h00, traditionnel apéritif du début d'année organisé par Monsieur Yves GUILLET, président de la Société Internationale de Sauvetage du Léman, section de Pully. Notre Municipalité était représentée par Monsieur Gil REICHEN, Syndic et Monsieur le Municipal Martial LAMBERT. Cette société de sauvetage, d'un intérêt évident, a été fondée en 1921.

Samedi 14 janvier 2012 à 11h00, invitation à l'apéritif de l'Union des Sociétés Locales de Pully par son président Alain BOLAY, dans cette salle, il y avait une décoration comme dans les films des années 50-60, rock, route 66, Harley Davidson, Las Vegas, une très belle ambiance, un succès. Présent notre Syndic, Monsieur Gil REICHEN qui a fait une allocution, et tous les membres de notre Municipalité.

Jeudi 19 janvier 2012 à 18h30 invitation à l'apéritif annuel du groupe socialiste Pully-Paudex-Belmont, organisé par son Président Monsieur le Conseiller Gérard MIELI.

Lundi 23 janvier 2012 à 18h30 séance publique d'information sur l'hébergement de migrants à la Damataire organisée par notre Municipalité à la Maison Pulliérane. Il y avait comme intervenant Monsieur Philippe LEUBA, Conseiller d'Etat, notre Syndic Monsieur Gil REICHEN, notre Conseiller Municipal Monsieur Martial LAMBERT et des représentants de l'EVAM. Cette salle était pleine de monde, bien des questions ont été posées. Il faut rappeler que 2011 a vu une augmentation de 45 % migrants en Suisse.

Jeudi 26 janvier 2012 à 18h00 assermentation du personnel de l'Association Sécurité Est Lausannois à la salle communale de Paudex. Il y a eu le rituel ; entrée de la bannière du Corps de police, annonce du service par le commandant Dan Henri WEBER à Monsieur Gil REICHEN, Président du Comité de direction suivi par l'allocution de notre Syndic et l'assermentation, des moments solennels. Présents, Madame le Préfet Anne MARION FREISS, Monsieur le Conseiller Municipal Martial LAMBERT, ainsi que les autorités de Belmont, Savigny, Pully et Paudex.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Monsieur le Syndic :**

Rapidement, votre Président m'a devancé pratiquement dans tous les apéritifs où j'ai participé. Donc j'évitais de rallonger cette liste exhaustive. Simplement pour vous signaler une seule communication pour cette séance qui est le résumé des objets traités en Municipalité à la fin de l'année 2011, donc novembre et décembre. Donc assez peu de lecture pour cette séance pour vous. Par contre, je profite de vous communiquer une information, c'est la séance de présentation d'informations sur le programme de législature à l'attention du Conseil communal qui sera organisée le jeudi 23 février prochain à 19h00 au foyer de la Maison Pulliérane. Evidemment une invitation vous parviendra dès demain, en principe, pour vous confirmer cette présentation de notre

programme de législature et par la même occasion sa distribution aux membres du Conseil communal qui seront présents. Cette séance d'information au Conseil communal sera précédée par une conférence de presse sur le même thème à 18h15 au même endroit. Je vous remercie de prendre note d'ores et déjà de cette information.

### **3. ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Il annonce deux modifications : La motion de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI et de Monsieur le Conseiller Serge RINSOZ, au point 7 de notre ordre du jour, est retirée car la séance de la commission a dû être annulée en raison de l'absence pour cause d'accident de Monsieur le Conseiller Municipal Daniel MARGOT. Elle est reportée à la séance du Conseil communal du 14 mars 2012. Autre modification, la motion de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH, au point 2, doit être déplacée un peu plus loin dans l'ordre du jour, soit avant les propositions individuelles, à la demande du rapporteur Monsieur le Conseiller Jean-Marc PASCHE, celui-ci doit donner un cours ce soir et arrivera avec un peu de retard. Ainsi le point 4 devient le point 3 « Préavis 01-2012, le point 5 devient le point 4 « Préavis 02-2012 », le point 6 devient le point 5 « Motion GOLAY », le point 7 devient le point 6 « Motion DIESBACH », le point 8 devient le point 7 « Propositions individuelles », le point 9 devient le point 8 « Divers ».

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour ainsi modifié suivant :

1. **Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Pascal PFISTER, PLR Les Libéraux, en remplacement de Monsieur Georges VEZ, démissionnaire
2. **Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD en faveur de mesures de soutien aux membres de Conseil communal ayant des charges de famille**

Président : Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ

Membres : Mesdames Catherine CORFÙ BARACCHINI, Lucienne VASSEROT, Messieurs Jean-Luc DUVOISIN, Nicolas LEUBA, Jean-Blaise PASCHOUD, Cyrille FIGUET, Yannick ROCHAT, Philippe SCHMID

3. **Préavis 01/2012 Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des collèges – Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré - Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec**  
Aménagements routiers et requalification de l'espace public  
**Crédit demandé CHF 2'936'000.00**

Président : Monsieur Alexis BALLY

Membres : Messieurs Léopold CORDEY, Frank DUCRET, Jean Marc DUVOISIN, Lilian GEOFFROY, Pyrame JAQUET, Steve MARION, Louis SCHNEITER, Pierre ZAPPELLI

**4. Préavis 02/2012 Bâtiment administratif et locatif de la Damataire**  
Rénovation et adaptation des installations techniques  
**Crédit demandé CHF 310'600.00**

Président : Monsieur Philippe DIESBACH  
Membres : Madame Isabelle KRENGER, Messieurs Ariel BEN HATTAR, Gérald CUCHE, Gérard MIELI, Martial OSTERTAG, Eugène ROY, Philippe SCHMID, Eric STIERLI

**5. Motion de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY « Pully, cité de l'énergie 2012 »**

Président : Monsieur Jean-Jacques SCHWAB  
Membres : Mesdames Catherine CORFÙ BARACCHINI, Anne VIREDAZ FERRARI, Messieurs Michel AGUET, Frédéric BONGARD, Marc EHRLICH, Jean-Pierre GALLAY, Richard GOLAY, Jean-Marc SOTTAS

**6. Motion de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH pour la création d'une cellule logement dynamique et efficace à Pully**

Président : Monsieur Jean-Marc PASCHE  
Membres : Mesdames Verena KUONEN, Lydia MASMEJAN, Messieurs Alexis BALLY, Gérald CUCHE, Philippe DIESBACH, Ernest HUNZIKER, Pierre-Laurent ROCHAT, Alexandre TOLOU

**7. Propositions individuelles**

**Motion de Monsieur le Conseiller François KHOSROV « pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane »**

**Interpellation de Monsieur le Conseiller Steve MARION « à propos de l'avenir du Tennis Club de Pully »**

**8. Divers**

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

**3.1. Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Pascal PFISTER, PLR Les Libéraux, en remplacement de Monsieur Georges VEZ, démissionnaire

Selon l'article 9, alinéa 1, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Monsieur Pascal PFISTER du groupe Libéral en remplacement de Monsieur Georges VEZ, démissionnaire. Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer le nouveau Conseiller et il demande à l'assemblée de se lever. Selon l'article 5 de notre règlement avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce

serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

*Le Conseil applaudit.*

### **3.2. Motion de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD en faveur de mesures de soutien aux membres du Conseil communal ayant des charges de famille**

Le Président invite Monsieur le Conseiller Jean-Marc CHEVALLAZ, président de la commission ad hoc à venir à la tribune pour commenter son rapport.

#### **Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ :**

Votre commission chargée d'étudier cette motion s'est réunie le 9 janvier 2012 en présence Monsieur Gil REICHEN, Syndic et Madame Carole SCHWANDER, Responsable des Ressources Humaines. La commission a pris connaissance des motivations du motionnaire expliquant que la motion tire son origine du manque de temps à disposition de la commission chargée d'étudier la rémunération du Conseil communal pour traiter de ce sujet. Cette motion est une question de principe, et non pas financière pour le motionnaire, car il s'agit d'une aide pour les Conseillers obligés de faire garder leurs enfants pendant une séance du Conseil, par une tierce personne (hors parenté familiale) et par là une mesure de recrutement de nouveaux membres pour les partis politiques. Trois Conseils communaux ont intégré de telles dispositions dans leur règlement à savoir : Nyon, Renens et Yverdon-les-Bains. Mais à ce jour les dispositions prises ne sont que rarement utilisées. Les commissaires ont douté de l'utilité et du public cible visé par une telle réglementation et se sont montrés sceptiques quant à la détermination des règles permettant l'attribution d'une aide. Ils pensent également qu'il s'agit de la responsabilité individuelle et que ce n'est pas au Conseil communal de financer l'organisation familiale. En conclusion : La Commission s'est prononcée par 7 voix en faveur du classement pur et simple de cette motion et 2 pour le renvoi à la Municipalité. Ainsi, nous vous proposons, Monsieur le Président, chers Collègues, de classer cette motion.

Comme vous venu de l'entendre, le préavis de la commission ad hoc recommande au Conseil communal de classer cette motion.

Le Président ouvre la discussion.

#### **Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :**

Le rapport du président a le mérite par sa brièveté de mettre en lumière l'essentiel et nous l'en remercions. Comme l'ont démonté les expériences faites dans d'autres Conseils la mesure proposée de soutien aux membres du Conseil communal et aux des enfants à

charge n'a pas un coût financier élevé et son application ne soulève pas de difficultés, ni ne provoque des abus, d'ailleurs comment imaginer qu'un membre de ce Conseil puisse abuser d'une telle mesure. L'essentiel est ainsi la question de principe, c'est pourquoi que nous pensons qu'il est important qu'elle soit tranchée par notre Conseil. Même si son impact a été limité, la mesure adoptée par d'autres Conseils communaux a été appréciée par ceux qui ont dû y recourir et n'a pas été considérée comme superflue par les autres Conseillères et Conseillers communaux. Dans sa majorité, la commission ad hoc doute toutefois de son utilité, en considérant que d'autres mesures qui ne font pas appels à la collectivité, ni ne la sollicitent financièrement sont possibles. C'est certainement le cas. Mais la mesure que nous proposons ne les exclut pas, elle les complète en pleine harmonie avec d'autres dispositions de notre législation, je pense notamment aux dispositions du droit du travail concernant l'exercice d'une fonction publique. Faut-il alors y renoncer, en raison du faible impact qu'on lui prête ? Nous ne le pensons pas. Dans la pesée des intérêts à laquelle il convient de procéder il est nécessaire de tenir compte du but poursuivi, encourager et faciliter l'exercice d'une fonction publique. Dans l'analyse coût – bénéfice il n'est pas aisé de mesurer le bénéfice de la mesure proposée pour une démocratie qui ne se veut pas marchande. Pour notre part, nous sommes persuadés que l'exercice d'une fonction publique mérite d'être encouragée par tous les moyens privés ou publics et que c'est l'ensemble des mesures prises dans ce sens qui doivent faire l'objet de notre appréciation. Enfin, cette motion visait et vise toujours à faciliter la participation des familles, jeunes ménages avec enfants, familles monoparentales notamment, aux travaux de notre Conseil dans les rangs du parti de leur choix. Dans un petit offuscule distribué aux Pulliérans nos collègues et amis libéraux ont relevé avec une certaine fierté qu'au cours de la dernière législature ils ont soutenu unanimement toutes les propositions qui ont été faites au Conseil communal pour étendre les prestations en faveur de la famille. Nous espérons vivement que le vote qui va suivre leur donnera l'occasion de poursuivre sur cette lancée au cours de la nouvelle législature. Nous vous invitons donc à renvoyer cette motion à la Municipalité pour suite utile.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président rappelle que la commission ad hoc nous recommande de ne pas prendre en considération cette motion et de la classer.

Le Conseil communal décide de classer cette motion à une large majorité.

**3.3. Préavis 01/2012 Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des Collèges  
Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré  
Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec  
Aménagements routiers et requalification de l'espace public  
Crédit demandé CHF 2'936'000.00**

En préambule le Président rappelle que notre Municipalité avait invité tous les membres de notre Conseil à une séance publique d'informations sur le rehaussement des ponts routiers du Tirage, du Prieuré et de Château-Sec le 1<sup>er</sup> février 2012 à 18h30 à la Maison Pulliérane. Dans cette salle il y avait plus de 200 personnes. L'accueil a été fait par notre Syndic, Monsieur Gil REICHEN, introduction par Monsieur le Municipal Marc

ZOLLIKER, présentation des aménagements urbains par Monsieur le Municipal Martial LAMBERT, et tous les acteurs de ce projet, ingénieurs et architectes étaient présents. Un moment donc privilégié pour tous pour poser des questions. Il tient à remercier notre Municipalité pour l'organisation de cette séance.

Le Président invite Monsieur le Conseiller Alexis BALLY, président de la commission ad hoc à venir à la tribune pour commenter son rapport.

**Monsieur Alexis BALLY :**

Pour mémoire, le projet qui vous est présenté résulte de la nécessité d'augmenter la capacité de transport sur chemin de fer, donc la ligne du Valais. Trois commissions se sont penchées sur ce préavis. Donc la commission ad hoc, la Commission d'urbanisme pour les aspects urbanisme et circulation et la Commission des finances. Dans la commission ad hoc les questions de circulation ont préoccupé la commission, mais suite aux explications, à la présentation des résultats des études de trafic, la commission s'est déclarée satisfaite de toutes ces explications et finalement c'est à l'unanimité que la commission ad hoc vous recommande d'accepter les conclusions du préavis. Je vais vous faire grâce de la lecture de ces conclusions qui occupent une page entière, d'entente avec le Président. Au nom de la commission je vous recommande d'accepter le préavis. Encore, la Commission d'urbanisme, également à l'unanimité vous recommande d'accepter le préavis 01/2012 pour l'aspect urbanistique et nous avons reçu le préavis favorable de la Commission des finances à l'unanimité aussi de la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**Monsieur Jean-Paul CHAPUIS demande la parole :**

Je voudrais tout d'abord remercier le président de la commission ad hoc pour son excellent rapport très détaillé qu'il nous a fourni par écrit et qui donne une très bonne idée de ce qui va se passer. Je voudrais aborder simplement une question qui concerne directement l'aménagement du centre de Pully qui sera préjudicié par les travaux qui seront entrepris. Le rapport de la commission ad hoc mentionne qu'aucune décision n'a été prise quand au schéma global de circulation au centre de Pully et que des études sont en cours. Je vous rappelle qu'il y a trois ans que des études sont en cours, malgré les motions et postulats adoptés par ce Conseil. Je déplore la résistance passive manifestée pour traiter cette question. L'avenue du Prieuré sera fermée définitivement dans quelques mois sans que rien n'ait été préparé pour en réduire, si possible, les conséquences. Le temps des réflexions est à mon sens terminé. Je demande instamment que des mesures de modération du trafic soient prises à la rue de la Poste et que des mesures de sécurisation soient prises à l'avenue Samson Reymondin par la suppression de places de parc en zone bleue à la sortie des parkings en surface ou souterrain de façon à améliorer la visibilité. Je crois qu'il ne faut pas attendre qu'un cycliste soit fauché par une voiture qui sortait pour prendre ces mesures-là. Je vous remercie.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je crois pouvoir dire qu'en matière d'étude de trafic et d'étude globale sur le trafic à Pully la Municipalité et très, très loin de faire de la résistance passive, au contraire elle est très active dans ce domaine. Alors vous avez dit que des études étaient en cours depuis trois ans. Je ne sais pas si c'est depuis trois que des études de circulation sont en cours. Ce que je peux vous dire aujourd'hui c'est que il y a une étude importante qui est

vraiment encore en cours, c'est celle qui concerne la Clergère. Nous en n'avons pas encore les conclusions. Ce schéma global de circulation sera très affecté par l'arrivée des axes forts (je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire à ce Conseil) des transports publics, des bus à haut niveau de service sur l'avenue de Lavaux. C'est une question que nous ne pouvons en aucun cas négliger et nous devons en tenir compte dans le schéma global que nous que nous allons établir. Ce que je peux vous dire aussi, c'est que vous n'allez plus attendre très longtemps, Mesdames et Messieurs, et que la Municipalité, une fois que ces études pour la Clergère seront terminées, vous présentera le concept qu'elle retiendra, le concept global de circulation qu'elle pense retenir pour le centre de Pully.

**Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :**

Nous souscrivons aux conclusions de ce préavis car que la répartition financière nous paraît être favorable à la Commune sans nous pencher sur les détails techniques, la soirée ne suffirait pas, en effet, quand nous considérons le comportement de la Confédération à l'égard des communes à travers les cantons dont l'obligation d'hébergement des demandeurs d'asile en est l'exemple. Il eût été facile de nous imposer, au nom d'une mesure d'intérêt public, une clé de répartition bien moins favorable si l'urgence de l'opération n'avait pas nécessité une conclusion rapide évitant ainsi un long marchandage.

**Monsieur Christian POLIN demande la parole :**

Pour respecter l'unité de matière je vais abonder dans le sens, ou plutôt je vais évoquer le même thème que celui de notre collègue Monsieur Jean-Paul CHAPUIS. Il n'est absolument pas dans mon intention de m'opposer à une mesure nécessaire et souhaitable. Mais en revanche, j'aimerais revenir sur une évocation de l'avenir. Il s'agit de plan des circulations à Pully. Lorsque je l'ai fait il y a une ou deux séances par question dans ce Conseil, j'ai eu l'impression que ma démarche était incongrue, parce que hors sujet. Eh bien il me semble que ce soir nous sommes en plein dans le vif du sujet. J'aimerais commencer par une citation de Monsieur Julien SANSONENS, Lausannois de tendance de gauche ou même d'extrême gauche qui écrit ceci dans un de ses bulletins qu'il fait parvenir par e-mail. « Dans quelques années le village du centre de Lausanne sera profondément transformé. L'une des mesures principales du projet axe fort sera la fermeture de la route de Genève et de l'axe Chauderon – Saint-François à la circulation automobile. Il faut se réjouir de ce changement de paradigme qui témoigne d'une vision moderne de la ville, plus conviviale et plus écologique. La cité construite au tour de la voiture telle qu'on l'a connue dans les années 1970 appartient au passé. Tout pousse aujourd'hui à mettre à la disposition du public un réseau performant de transports publics tout en cherchant à réduire le nombre de véhicules privés circulant au centre, sans tomber dans une posture anti-bagnole stéréotypée. Chacun se rend compte des nuisances qu'engendre l'automobile en ville, pollution, Co2 et particules fines notamment, bruit, utilisation de surfaces, dangers d'accidents etc.. » fin de citation. Ainsi au moment où Lausanne choisit la qualité de vie, nous allons transformer, peut-être durablement le centre de notre ville en une source constante et redoublée de bruit, de pollution, de mal-être, en vertu d'un rallongement de la circulation dans un nouveau circuit né semble-t-il de la nécessité. A ceci s'ajoute que notre marché bihebdomadaire de Pully, institution appréciée et facilitant l'intégration de chacun au corps social va se trouver quelque peu asphyxié par un flux contenu et redoublé de voitures. A tout cela, je pense sincèrement qu'il existe une solution et je ne fais qu'émettre une opinion. C'est de mettre l'avenue du Tirage en double sens. On m'a parlé d'impossibilité d'accès à l'avenue de Lavaux par le haut de l'avenue du Tirage. Pourtant cela est possible aujourd'hui pour ceux qui sortent

du parking de la Migros. Cet argument, en l'état actuel, me semble donc curieux. Mon intervention de ce soir a pour seul but de demander à titre personnel, mais solennellement à notre Municipalité de bien vouloir mettre tout en œuvre pour faire entendre la voix des habitants de Pully et pour expliquer au technocrate et ingénieur du trafic que, au-delà de leur ukase, il y a une population qui demande à vivre saine. Je pense donc qu'il faut mettre l'avenue du Tirage en double sens, c'est la voix du bon sens.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je vais rapidement revenir, je n'ai peut-être pas été assez exhaustif dans mes explications tout à l'heure ce qui me permet de rebondir sur l'intervention du Conseiller Monsieur Christian POLIN, pour dire que comme il n'y a pas de résistance passive de la part de la Municipalité à l'étude de la circulation au centre, il n'y a pas non plus d'ukase des ingénieurs trafic pour nous dicter notre comportement. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est qu'aucune option n'est négligée, toutes restent ouvertes depuis une fermeture totale de la rue de la Poste et une mise à double sens de l'avenue du Tirage, jusqu'au statu quo, à la conservation du statu quo. Comme je vous l'ai dit cela dépendra beaucoup des études en cours sur les axes forts de transports publics à l'avenue de Lavaux. Autrement, je peux vous rappeler une chose qu'également j'ai déjà dite devant ce Conseil, c'est que pour l'instant nous allons retrouver, après les travaux, une circulation en sens descendant, sens unique à l'avenue du Tirage et un trafic, effectivement, reporté pour l'instant sur la rue Samson Reymondin. Je vous rappelle que des tests grandeur nature ont été effectués à la demande des TL, pour voir si la fluidité du trafic de leurs bus était assuré aux heures de pointe et que ces tests se sont révélés concluants et que la circulation est tout à fait gérable. Les carrefours ne seront pas surchargés, ils seront – j'ai déjà eu l'occasion de le dire également en commission – entre 70 et 80 % de leur capacité. Que ce soit le giratoire de Samson Reymondin, le carrefour de la Clergère ou encore le carrefour du Tirage. Concernant les aménagements éventuels à l'avenue Samson Reymondin, je peux aussi vous dire qu'il y a une étude qui est en cours pour la création d'un passage piéton, puisque, vous le savez il n'y en a qu'un au deux bouts de la rue, mais il n'y en a pas en milieu au débouché de l'avenue des Vignes. Ce passage est à l'étude, ça va dépendre maintenant des décisions qui seront prises pour Samson Reymondin, puisque nous savons qu'il y a là-aussi des travaux à faire. Et c'est dans un cadre un peu plus global que nous allons considérer les premières mesures à prendre sur l'avenue Samson Reymondin également en ce qui concerne la modération du trafic.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité avec 4 voix contre.

Avant d'entamer la discussion sur le fond le Président propose de mener les discussions de la manière suivante : Ce préavis de 62 pages est partagé en 11 chapitres qu'on va passer en revue le 12<sup>ème</sup> concernant les annexes c'est de l'information et il n'y a pas de vote. Je vous propose de suivre l'ordre donné par le préavis. Si au cours de la discussion sur l'un de ces chapitres un amendement aux conclusions de la Municipalité devait être proposé, je vous suggère de le discuter et de mettre cet amendement aux voix avant de passer à la discussion sur le chapitre suivant. Au 9<sup>ème</sup> chapitre on traitera des oppositions et on votera point par point. Une fois la discussion chapitre par chapitre épuisée, j'ouvrirai une discussion générale, avant de passer au vote sur l'ensemble des conclusions du préavis.

Le Président demande s'il y a des oppositions à cette manière de procéder.

Ce n'est pas le cas.

### **Chapitre 1 : Objet du préavis**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### **Chapitre 2 : Généralités**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### **Chapitre 3 : Projet de rehaussement du passage supérieur du Tirage**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### **Chapitre 4 : Projet de rehaussement du passage supérieur du Prieuré**

Le Président rappelle que la commission suggère, au sujet de l'aménagement de la rampe, la création d'escaliers de part et d'autre du pont, pour faciliter l'accès à ce pont sans devoir retourner au début de la rampe. Ce n'est pas un amendement mais une suggestion qui a été acceptée.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### **Chapitre 5 : Projet de reconstruction du passage supérieur de Château-Sec**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### **Chapitre 6 : Planification des travaux**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### **Chapitre 7 : Gestion du trafic**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### **Chapitre 8 : Financement et demande de crédit**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

### **Chapitre 9 : Procédure cantonale selon la loi sur les routes**

Ce chapitre est détaillé en 4 points et comme nous devons traiter les oppositions et observations, le Président ouvrira la discussion sur chaque point du chapitre 9.

#### **Point 9.1 : Préambule**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

**Point 9.2 : Examen préalable au Département des infrastructures**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

**Point 9.3 : Enquêtes publiques**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

**Point 9.4 : Traitement des oppositions et observations**

Le Président rappelle que le point 9.4. « Traitement des oppositions et observation maintenues » doivent faire l'objet d'une détermination du Conseil. Il y a 4 oppositions et une observation considérée comme opposition.

Le Président informe le Conseil que selon le rapport de la commission ad hoc le point 9.4.1.3. « Opposition de Leximmo, agissant au nom de Coop Genossenschaft » a été retirée, mais postérieurement à l'envoi du préavis. Cette opposition n'a plus lieu d'être.

***Point 9.4.1.1 Opposition de Mme Jacqueline Reigner***

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Cette opposition est levée à une large majorité.

***Point 9.4.1.2 Opposition de M. François Pilet***

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Cette opposition est levée à une large majorité avec une abstention.

***Point 9.4.1.4 Opposition de M. François Milliquet***

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Cette opposition est levée à une large majorité avec une abstention.

***Point 9.4.2.1 Observation de M. François Milliquet***

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Cette opposition est levée à une large majorité avec une abstention.

**Chapitre 10 : Développement durable**

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le chapitre 11 étant les conclusions du préavis 01-2012, le Président ouvre une discussion générale sur l'ensemble de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celle du préavis, le Président s'abstient de les relire et passe au vote.

Les conclusions du préavis 01/2012 sont acceptées à une large majorité et quatre abstentions.

**3.4. Préavis 02/2012 Bâtiment administratif et locatif de la Damataire  
Rénovation et adaptation des installations techniques  
Crédit demandé : CHF 310'600.00**

Le Président invite Monsieur Conseiller Philippe DIESBACH, président de la commission ad hoc à venir à la tribune commenter son rapport.

**Monsieur Philippe DIESBACH :**

Ce rapport a trait à la demande d'un crédit de CHF 310'600.00 relatif à la rénovation et adaptation des installations techniques. La commission chargée de ce rapport était composée de 9 membres. Nous avons été reçu le mardi 17 janvier 2012 dans la salle de conférence de la Damataire par MM. Martial LAMBERT, Municipal, Philippe DAUCOURT, chef de service et Jean-Michel MARADAN que nous remercions pour les renseignements et explications donnés. Comme nous siégeons dans le même bâtiment que où il y a lieu d'entreprendre des travaux, la commission a pu procéder à une visite locale et a pu se rendre compte de l'état des travaux et a pu également constater les canalisations d'eau qui étaient fissurées. Pour le surplus je vous renvoie au rapport qui donne le détail sur les différentes questions posées. Je précise, encore, que la Commission des finances qui s'est réunie le 27 janvier 2012 a prévisé favorablement par 10 oui et une abstention. En conclusion c'est à l'unanimité des personnes présentes que la commission ad hoc, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les résolutions suivantes :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine locatif de CHF 310'600.00 TTC destiné à lui permettre de procéder à la rénovation et à l'adaptation des installations techniques de la Damataire.
- de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale.
- d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 15 ans au maximum.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :**

La solution proposée par la Municipalité, et retenue par la commission ad hoc, se limitant aux travaux indispensables est la moins onéreuse et semble la plus justifiée. Néanmoins, la construction relativement récente de ce bâtiment ne motive pas pareilles anomalies et révèle, un manquement, en son temps, dans l'étude et la conduite de ce chantier. Le

défaut de pente des conduites d'évacuation n'est pas imputable aux règles constructives en usage lors de la construction de cet immeuble, la pente minimale admissible étant définie depuis bien plus longtemps. Les règles de circulation par gravité, des fluides en régime laminaire remontant à l'étude de la mécanique des fluides depuis les études de Darcy en la matière en 1850. Cette carence a provoqué de nombreux engorgements qui ont entraîné l'usage fréquent de produits de débouchage corrosifs objet des dégradations constatées. Les frais d'étude grevant fortement nos budgets nous pouvons espérer, dans l'avenir, des prestations de meilleur aloi.

**Monsieur Frank DUCRET demande la parole :**

Permettez-moi d'intervenir au sujet du chapitre 4 « Aspects financiers », pages 7 et 8. Dans ce chapitre je relève les points suivants : CFC 19 « Frais d'étude de l'avant-projet » montant de CHF 37'354.00. Il s'agit donc des honoraires pour prestations des ingénieurs dans le cadre des études préalables. CFC 29 « Honoraires » montant de CHF 55'300.00. Il s'agit également des honoraires des ingénieurs pour prestations dans le cadre de la réalisation de l'ouvrage. L'addition des deux CFC 19 et 29 représente un montant de CHF 92'654.00. Si l'on déduit le montant des honoraires au coût total correspondant au préavis c'est-à-dire CHF 310'600.00, on obtient le coût réel des travaux, soit CHF 217'946.00. Ainsi le montant des honoraires correspond au 42,5 % du coût réel des travaux. Je continue en prenant le CFC 55, qui correspond aux prestations du maître de l'ouvrage dont le coût n'est pas intégré au CHF 310'600.00 du préavis. Par contre, ces prestations sont mentionnées hors crédit pour un montant de CHF 60'000.0 et CHF 50'000.00, total CHF 110'000.00. Ces prestations sont en réalité l'équivalent de celles fournies par des ingénieurs, des architectes et des bureaux techniques dans ce cas il faut ajouter ces montants à ceux que j'ai cité tout à l'heure. Dans le cadre des CFC 19 et 29, soit CHF 92'654.00 plus CHF 110'000.00, total CHF 202'654.00. En résumé, le montant total des honoraires doit être mis en comparaison avec celui des travaux. C'est-à-dire un montant d'honoraires de CHF 202'654.00 par rapport à un coût réel des travaux de CHF 217'946.00. Le résultat donne une proportion de 93 %. Ces chiffres sont tout simplement impressionnants. Si mes calculs sont faux, je le veux bien, cela signifie que la présentation qui est faite dans le préavis est également erronée ou incomplète ou encore incompréhensible. De toute manière, cette constatation mérite quelques explications de la part de la Municipalité ceci d'autant plus que cette dernière a l'habitude de restreindre les honoraires de ses mandataires de manière extrême, voire excessive. Je tiens encore à préciser que selon moi aucun des mandataires n'est architecte, contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport de la commission. Pour terminer, je demande à la Municipalité de s'expliquer au sujet des montants astronomiques que j'ai cités. Pour ma part, je tiens à préciser qu'en l'absence d'une justification acceptable des montants qui sont mentionnés dans le préavis, je refuserai personnellement le préavis 02/2012, tout en recommandant à l'assemblée d'en faire autant.

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

Les détails des honoraires figurant dans le préavis sont tout à fait justes. Vous avez des frais d'étude de l'avant-projet de CHF 37'354.00 qui sont déjà payés à ce jour. L'ensemble des frais d'étude de l'avant-projet comprend le chiffrage des scénarios allant de CHF 2'260'000.00 à CHF 220'000.00, la Direction des travaux inclut les études et le chiffrage des travaux préparatoires et des aménagements intérieurs et se décomposent de la façon suivante : – Vous avez déjà eu des exemples déjà dans le rapport de la commission ad hoc – Direction des travaux CHF 8'343.00. Les prestations de l'ingénieur en installations électriques CHF 6'075.00. L'ingénieur en installations sanitaires

CHF 14'418.00. L'ingénieur en installations de ventilation CHF 6'318.00. Les sondages CHF 1'690.00. Les frais de reprographie CHF 510.00. Ensuite, vous avez le CFC 29 « Honoraires » CHF 55'300.00 non engagé. Direction des travaux CHF 20'000.00. Ingénieur en installations électriques CHF 9'200.00. Ingénieur en installations sanitaires CHF 16'200.00. Ingénieur en installations de ventilation CHF 9'900.00. D'après les renseignements parvenus à ma connaissance ces prix sont conformes au marché actuel. Maintenant dans le préavis les prestations du maître d'ouvrage assumées par la Direction de l'urbanisme et l'environnement, non chiffrées dans coût le total des travaux, c'est ce qui se fait dans tous les préavis présentés par la Municipalité.

**Monsieur Frank DUCRET demande la parole :**

La réponse de Monsieur Martial LAMBERT ne me satisfait absolument pas. Je ne pense pas que ce soit une explication qui justifie cette proportion de 93 % de l'ensemble des travaux. Donc, personnellement et si quelques Conseillers veulent me suivre, je refuserai ce préavis.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

Je crois que, et vous l'admettez, que c'est un peu difficile de refaire la séance de la commission ad hoc en plénum. Ceci dit, chaque Conseiller est parfaitement en droit de poser toutes les questions qui lui traversent l'esprit. Je crois que la réponse de Monsieur le Municipal Martial LAMBERT était parfaitement complète et malheureusement pour faire simple, je suis obligé de dire à Monsieur Frank DUCRET que son calcul est faux. Certes la Municipalité est incompétente, mais delà à payer 100 % d'honoraires, par rapport au coût des travaux, on n'est encore pas tout à fait là. On a quand même deux personnes en Municipalité qui connaissent un tout petit peu le domaine de la technique de la construction. L'erreur qui est faite, pour faire toujours simple et rapidement, c'est que le montant des honoraires correspond à l'étude de multiples variantes, dont la plus chère était jusqu'à plus de 2 millions et par conséquent de ramener le montant de ces honoraires au montant final de la variante qui a été retenue donne quelque chose qui est absolument absurde et faux. Il se trouve que, Monsieur Frank DUCRET le sait certainement, quand on analyse un certain nombre de variantes les frais d'études existent. Les heures passées par les mandataires existent et doivent être payées indépendamment du fait que la variante est retenue ou pas en finalité.

**Monsieur Frank DUCRET demande la parole :**

Permettez-moi de répondre à Monsieur le Syndic. J'ai bien dit à un moment donné, si mes calculs sont faux cela signifie que la présentation qui est faite dans le préavis est également erronée ou incomplète ou encore incompréhensible, donc vous pouvez choisir.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celles du préavis le Président s'abstient de les relire et passe au vote.

Les conclusions du préavis 02/2012 sont acceptées à une large majorité avec 5 voix contre et 8 abstentions.

**3.5. Motion de Monsieur le Conseiller Richard GOLAY « Pully, cité de l'énergie »**

Le Président invite Monsieur Conseiller Jean-Jacques SCHWAB, président de la commission ad hoc à venir à la tribune commenter son rapport.

**Monsieur Jean-Jacques SCHWAB :**

Vous avez toutes et tous reçu notre rapport qui précise que l'orientation et l'objectif de la Municipalité est d'obtenir pour Pully le label pour 2014. Nous relevons que Pully est membre de l'association cité de l'énergie et que Pully va, comme de nombreuses communes, dans le sens de la mobilisation qui va apporter de nombreux avantages pour la commune et va certainement inciter les privés à aller dans le même sens que notre commune. En conclusion et à l'unanimité la commission ad hoc recommande d'accepter la motion et son contenu. Elle vous propose de renvoyer la motion « Pully, cité de l'énergie » à la Municipalité en vue d'une étude et d'un rapport à présenter sous forme de préavis au Conseil communal.

Le Président : Comme vous venez de l'entendre, la préavis de la commission ad hoc est favorable au renvoi de la motion à la Municipalité. Le Conseil doit maintenant décider s'il entend suivre, ou non, les recommandations de sa commission.

Le Président ouvre la discussion.

**Monsieur Michel AGUET demande la parole :**

Au sujet de la motion « cité 2012 » permettez-moi tout d'abord de rappeler une notion de physique fondamentale qui postule que si tout est recyclable sur terre, la seule chose qui ne l'est pas c'est l'énergie. C'est la raison pour laquelle il faut y recourir à sa juste valeur et éviter de la gaspiller. Pour encourager les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables il a semblé souhaitable, dès les premières crises du pétrole de 1973 d'inciter, sous l'impulsion de la Confédération, les cantons et communes à montrer l'exemple pour entraîner ensuite le secteur privé. C'est par la suite que des labels se sont multipliés dans la dernière décennie du vingtième siècle. Ces labels portaient d'une bonne intention didactique pour entraîner des réalisations nouvelles et surtout pour drainer des investissements pratiquement tous à fonds perdus. Il en va des labels, comme de bien d'autres choses, et certains bureaux ont flairé la bonne affaire empreinte de mercantilisme. Les labels et certificats sont devenus aujourd'hui un business. Citons entre autre les labels minergies d'isolation des bâtiments. Les étiquettes ABC colorées que vous connaissez sur les appareils ménagers et même les voitures aujourd'hui. Les certificats « naturemed » de la production d'énergie hydro-électrique. Le trafic international des certificats Co2 qui constituent un véritable scandale puisqu'on autorise à polluer moyennant un dédouanement financier et donc à se donner un petit peu de bonne conscience dont notre monde judéo-chrétien est si friand. Or, entretemps les prix de l'énergie, pétrole et gaz ont été multipliés depuis les années 1970 cinq à dix fois et les approches professionnelles à caractère technico-économique sont devenues prépondérantes. Ce domaine ayant atteint sa maturité après plus de 25 ans, l'économie a donc tout naturellement pris le relais des investissements à fonds perdus. Qui serait assez bête aujourd'hui, indépendamment des normes en vigueur, de construire un bâtiment sans l'isoler ? Vous avez constaté qu'en 10 ans l'isolation périphérique des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés a passé de 5 cm – dont on se contentait à l'époque – à 25 à 30 cm aujourd'hui. Quel investisseur privé peut admettre la notion politique de rétribution à prix comptant, qu'on appelle la RPC, qui biaise complètement le marché avec de la production d'énergie solaire photovoltaïque subventionnée à 50 ct le kWh soit à plus de 10 fois le prix moyen de la bourse de l'électricité en 2011. Dans ce contexte, je

vous le concède qui est ni angélique, ni idyllique le groupe libéral postule que les incitations doivent venir de l'évolution des méthodes de gestion de l'énergie par les administrations publiques, conséquence des avancées technologiques et de la régulation des marchés et non pas de la recherche frénétique de labels prétextes à des envolées politiques entraînant les communautés publiques dans des coûts d'acquisition évitables et de plus des subventionnements croisés du style confédération, canton, commune très peu transparents. La Commission de gestion de notre commune l'a rapporté plusieurs fois au Conseil dans son rapport annuel. La Municipalité de Pully a décidé de s'engager dans la voie de cité de l'énergie en privilégiant un acquis durable des processus de gestion de l'énergie. Le label cité de l'énergie est d'ores et déjà acquis à près de 80 % et devrait être atteint à l'horizon de 2014. Ce n'est pas par une marche forcée à la poursuite d'un label immédiat que la gestion durable de l'énergie publique sera acquise. Le désir du tout et tout de suite est en l'espèce contre-productive car l'administration devra consacrer des ressources certaines qui seront distraites de leur mission actuelle pour pouvoir répondre en temps et en heure à la motion du Conseiller communal Richard GOLAY. Le processus est en route. Il est bien engagé. Il n'est pas nécessaire de précéder la fanfare. En conclusion, c'est pour toutes ces raisons que le groupe libéral de Pully au Conseil communal se prononce pour le classement de la motion visant à faire de Pully une cité de l'énergie 2012 et vous invite à en faire de même.

**Monsieur Richard GOLAY demande la parole :**

En réponse au discours de Monsieur Michel AGUET, j'aimerais en tout respect vous dire juste que vous mélangez un peu les labels. Le label « cité de l'énergie » c'est un label qui est mentionné dans la loi vaudoise sur l'énergie. Ce n'est pas comme les labels mineries etc.. J'aurais pensé que vous auriez mieux lu ma motion. Le règlement d'application de la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie définit dans son titre 4, article 55, les concepts énergétiques communaux, et pour les communes de plus de 3'000 habitants elle recommande de prendre ce label qui a été mis en place par Suisse-énergie, donc un label Suisse qui a été lancé beaucoup en Suisse romande. Donc c'est vrai un label pour les communes. Ce n'est pas un label technique pour la construction. Enfin, au niveau du teaming, on en a discuté à la commission ad hoc, j'ai est personnellement discuté avant cette séance avec Monsieur LAMBERT. Ne vous prenez pas trop avec la date 2012. Ce qui est ressorti de la commission ad hoc, c'est que la Municipalité en fait approuve le principe, mais que simplement pour les raisons que l'on sait avec budget, acceptation du budget ça nécessite du temps et ça sera probablement en 2014, si vous acceptez de renvoyer cette motion, que Pully sera labellisé. Mais cela ne va pas du tout brusquer le travail de la commune. Je souhaite relever, comme je l'ai fait dans ma motion, que déjà la ville de Pully a mené plusieurs actions, qui sont tout à fait remarquables. Donc, il reste à compléter quelque chose, à mettre en place une structure et une structure qui au final va permettre d'améliorer le fonctionnement des installations techniques. Donc, d'économiser de l'argent. Au moment où il y aura des achats de nouvelles installations techniques, il y aura une personne au sein de l'administration qui aura l'expertise pour dire peut-être aux mandataires qui répondent par des offres, que peut-être qu'ils ont trop dimensionné leur installation. Bref, on va dans une vision intégrée de la gestion énergétique pour Pully. Et en commission, je me suis juste permis de rappeler que une des choses remarquables dans notre société en Suisse, c'est que quand une collectivité publique va dans une voie clairement, le privé, les citoyens suivent. Donc, on a un effet de levier. Donc, on peut espérer avec cette labellisation « cité de l'énergie » pourvoir communiquer auprès de nos concitoyens et les amener aussi à faire des efforts qui sont souvent très rentables.

**Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

Mais quel affreux mélange a fait Monsieur Michel AGUET à propos de ces labels. Mettre sur le même pied d'égalité les certificats carbone et puis les labels tels que minergie ou cité de l'énergie. Personnellement ça me paraît complètement aberrant. Parce que, par exemple le label minergie il est là d'abord pour fixer un cahier des charges sur les méthodes d'isolation de bâtiments et puis ensuite pour attester que le bâtiment répond à certains critères. Alors que, le certificat carbone on connaît les effets pervers. Donc il y a une loi vaudoise sur l'énergie, qui prône exemplarité des collectivités publiques en matière d'énergie et c'est dans ce sens-là que le label « cité de l'énergie » a été créé.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal décide de renvoi cette motion à la Municipalité pour étude et rapport par 52 voix pour, 22 voix contre et 6 abstentions.

**3.6. Motion de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH pour la création d'une cellule logement dynamique et efficace à Pully**

Le Président invite Monsieur Conseiller Jean-Marc PASCHE, président de la commission ad hoc à venir à la tribune commenter son rapport.

**Monsieur Jean-Marc PASCHE :**

Merci à vous et merci au Conseil d'avoir modifié l'ordre du jour pour me permettre d'arriver des cours que je donnais et vous lire ce résumé du rapport. La commission du Conseil désignée pour examiner la motion du Conseiller Philippe DIESBACH intitulée pour la création d'une cellule logement dynamique et efficace à Pully s'est réunie le 25 janvier dernier en présence de Madame la Conseillère Municipale Maria-Chrystina CUENDET, accompagnée de M. Gilles CUTTELOD. A trois exceptions près la commission a siégé dans la composition prévue. En raison d'une erreur malheureuse dans la transmission de son adresse e-mail au président de la commission, notre collègue Monsieur Ernest HUNZIKER n'a pas pu participer à la séance. Je tiens à le remercier ici de sa compréhension. Ce sont donc 8 commissaires qui se sont donc penchés sur la motion de notre collègue Philippe DIESBACH. Dans un premier temps notre collègue donne des explications complémentaires sur sa motion qui sont contenues dans le rapport qui vous a été remis. Selon lui une ville de 17'000 habitants se doit d'avoir un outil pour servir d'appui à la politique de la Municipalité. Madame CUENDET s'exprime ensuite et indique à la commission qu'un préavis Municipal relatif au logement, c'est l'une des deux priorités de la commune. Tour à tour Madame CUENDET et Monsieur CUTTELOD expliquent que, d'une manière, la cellule préconisée par Monsieur DIESBACH existe déjà. Même si elle se présente sous une forme différente de celle qu'il avait imaginée. La discussion tourne enfin autour de la question suivante : le renvoi de la motion DIESBACH est-elle de nature à soutenir les objectifs du Conseil et de la Municipalité ? ou Au contraire, est-elle inutile, voire même contre-productive ? Avant de passer au vote, Madame CUENDET fait remarquer que la mention de l'article 63 du règlement est erronée. La commission lui donne raison et amende donc la motion en conséquence, en remplaçant l'article 63 par l'article 66. En fin de compte, la commission se prononce, par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention en faveur du renvoi de la motion telle qu'amendée et vous propose donc, à cette courte majorité, Monsieur le

Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, d'en faire de même.

Le Président : Comme vous venez de l'entendre, le préavis de la commission est favorable au renvoi de la motion à la Municipalité avec un amendement accepté par le motionnaire en remplaçant la mention de l'art. 63, au dernier paragraphe de la motion – il avait été pris de l'ancien règlement – par celle de l'art. 66. Le Conseil doit maintenant décider s'il entend suivre, ou non, les recommandations de sa commission.

**Monsieur Christian POLIN demande la parole :**

Le groupe radical a longuement débattu de cette motion. Il est absolument convaincu qu'il est nécessaire d'agir dans le domaine du logement. Mais, il relève que deux motions ont été transmises à la Municipalité sur cet objet. Aux dernières nouvelles, les réflexions de la Municipalité seraient à bout touchant. Dans cette perspective, toute nouvelle injonction impérative à la Municipalité aurait pour effet d'être contre-productive et d'empêcher celle-ci d'aboutir rapidement dans la formulation de ses propositions. C'est du reste cette réflexion qui avait conduit notre Conseil à refuser une motion socialiste sur ce même sujet, qui avait été déposée après les deux motions primaires sur le logement. Il s'ensuit que la motion par définition impérative de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH nous est parue comme inefficace, car il complexifie une matière en voie d'être traitée. Par contre, si Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH acceptait de transformer sa motion en postulat, alors la solution qu'il propose ne serait plus impérative et la Municipalité aurait tout loisir d'en intégrer les éléments valables dans la réponse qu'elle est en train d'élaborer aux deux motions d'origines. En définitive, la position du groupe radical est la suivante : Premièrement, il demande à Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH de bien vouloir transformer sa motion en postulat. Deuxièmement, dans ce cas les Conseillers radicaux voteraient, certes en conscience, mais sans exclusif particulière. Troisièmement, en revanche le groupe radical votera contre la motion, si elle est maintenue, en vue de permettre de l'avancement rapide de ce dossier des plus importants pour les habitants de Pully.

**Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :**

Avant de nous prononcer sur ce préavis je tiens à vous faire part d'une anomalie qui m'a beaucoup choqué. Notre représentant auprès de la commission ad hoc n'a pu siéger n'ayant pas reçu la convocation adressée par mail à une adresse erronée et de ce fait, contrairement aux dispositions du règlement du Conseil notre parti n'a pas été représenté lors de cette commission. Je me permets de rappeler que la convocation par courrier électronique ne dispense pas de l'envoi du carton de convocation par poste, seul faisant foi de l'expédition effective et j'espère que pareille anomalie ne se reproduira plus.

**Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

Nous savons que la Municipalité se préoccupe de la question du logement et prépare un préavis dans ce sens. Pendant les dernières campagnes électorales tous les partis se disaient aussi préoccupés par cette question. Même si d'aucun peuvent estimer que la motion peu utile, son classement pourrait être interprété comme un mauvais signal par le public. Telle qu'elle est formulée elle ne peut être qualifiée de contre-productive. Si vraiment l'office du logement correspond à la cellule demandée par Monsieur DIESBACH, la réponse de la Municipalité pourrait être très courte et intégrée au préavis. Dans tous les cas, la description des fonctions de la cellule, figurant dans la motion, peuvent être utiles pour préciser les attributions de l'office du logement. Je vous encourage à accepter cette motion.

**Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :**

Il y a bientôt deux ans, je déposais ma première motion. Elle a été suspendue à ma requête, puis réactivée à ma requête en octobre 2011. Lors de la commission j'ai clairement dit que je n'avais aucune demande quant au délai de traitement de cette motion. Bien qu'étant positif sur l'issue de celle-ci, mais considérant que la question du logement concerne l'ensemble des partis politiques et préférant obtenir le plus large consensus possible, je vous informe, Monsieur le Président, que j'accepte de transformer ma motion en postulat. J'espère ainsi obtenir une large majorité de la votation, ce qui serait un signe fort et conséquent dans le cas de la problématique du logement à Pully. Je souhaiterais, néanmoins, que la Municipalité puisse déjà se prononcer sur ce postulat dans le cadre du prochain préavis sur la politique du logement ou sur un futur préavis sur la politique foncière de notre ville.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

Très rapidement, pour remercier Monsieur la Conseiller Philippe DIESBACH de sa décision de transformer sa motion en postulat, je crois qu'effectivement que c'est souhaitable, parce que moins contraignant. Je crois que sa motion contenait un certain nombre de propositions. Je ne dirais pas qu'il pouvait mettre en péril le préavis sur le logement, mais plus difficiles à intégrer et qui nous auraient amenés à répondre en tout cas dans une autre forme, sous la forme de contre-projet. Le postulat nous paraît plus souple et je peux confirmer l'engagement qu'on a eu l'occasion de prendre déjà devant ce Conseil, que le préavis sur le logement est en cours de préparation et qu'il devrait être présenté au Conseil à la séance du mois de mai.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent la prise en considération du postulat tel qu'amendé par la commission et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport manifestent leur approbation en levant le carton orange.

Ce postulat est accepté à une large majorité avec 10 abstentions.

**3.7. Propositions individuelles**

Le Président rappelle que comme indiqué tout à l'heure nous allons aborder la présentation de la motion de Monsieur le Conseiller François KHOSROV au titre « pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane » et ensuite l'interpellation de Monsieur le Conseiller Steve MARION au titre « à propos de l'avenir du Tennis Club de Pully ».

Le Président invite Monsieur Conseiller François KHOSROV, à venir à la tribune développer sa motion.

**Monsieur François KHOSROV :**

En page 80 du « Budget 2012 », il est prévu pour la Maison Pulliérane un total des charges de CHF 214'000.00, sans compter la rémunération du personnel et des revenus à hauteur de CHF 21'000.00. Un certain nombre de manifestations organisées par des ayant-droits, tels que les sociétés locales et les instances communales ne sont pas rémunérées et cela se justifie dès lors qu'il s'agit d'activités liées à la vie de la collectivité

pulliérane. Toutefois, il est établi que ce bâtiment et ses annexes jouissent d'un taux d'occupation très faible. Dès lors, dans le cadre du programme de législature de la Municipalité qui prévoit un renforcement de l'attractivité du centre-ville, nous proposons de prendre un renforcement de l'attractivité du centre-ville, nous proposons de prendre les mesures adéquates pour améliorer la rentabilité de ce complexe par une promotion intensive auprès des PME (petites et moyennes entreprises), des associations, sociétés ou groupes divers qui désirent organiser des assemblées, avec la taille des salles et annexes qui peuvent être mises à disposition. Cette mission pourrait être confiée à un organe extérieur ou à un collaborateur interne qualifié. Nous prions le Conseil communal de désigner une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi de la Municipalité. Au cas où cette motion passerait la rampe nous souhaitons que pour la séance du Conseil communal du mois d'avril il en soit fait mention et par la suite de traiter cet objet dans le cadre du budget 2013.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président rappelle que pour que cette motion soit renvoyée à une commission elle doit être soutenue par 1/5<sup>ème</sup> des membres présents, soit pour ce soir 18 personnes.

Il y a plus de 1/5<sup>ème</sup> des membres du Conseil qui acceptent que cette motion soit renvoyée à une commission pour préavisier sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité.

Nous abordons maintenant l'interpellation de Monsieur le Conseiller Steve MARION « à propos de l'avenir du Tennis Club de Pully ».

Le Président rappelle que selon l'art. 70, al. 2 de notre règlement, une interpellation doit être appuyée par cinq membres du Conseil pour qu'elle puisse être développée.

Le Président demande s'il y a cinq membres qui soutiennent cette motion. Il constate que plus de cinq membres appuient cette interpellation.

**Monsieur Steve MARION :**

Je vous informe que je mets mon interpellation en suspens suite au fait qu'une soirée d'information sur l'avenir des bâtiments sportifs du centre de la Rochettaz est organisée par la Municipalité demain soir à 18h30 au Foyer de la Maison Pulliérane. Par conséquent, je crois que je participerai demain et j'espère avoir toutes les réponses sur mon interpellation.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

Juste une petite précision à toutes fins utiles pour dire que cette séance d'information, même si on a dans les objectifs de la Municipalité d'améliorer la communication, est destinée aux membres du Tennis Club et quelques sociétés sportives qui étaient impliquées dans une réflexion sur les activités sportives du Vallon de Rochettaz et que la date a été fixée bien avant les intentions de Monsieur MARION et la date n'a pas été fixée en réaction à la probable intervention de Monsieur MARION.

#### 4.8. Divers

**Monsieur Gérard MIELI demande la parole :**

J'avais déposé le 10 novembre 2010 un postulat « WiFi pour tous » dont l'objet était de placer quelques antennes WiFi aux endroits stratégiques à Pully. J'aimerais demander à la Municipalité quand est-ce qu'elle aura la possibilité de traiter ce postulat.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

Comme le temps passe, Monsieur le Conseiller Gérard MIELI, je dois avouer, en toute humilité, que ma première réaction quand j'ai appris l'intention d'intervenir de Monsieur Gérard MIELI, je me suis dit, mais quelle impatience et en voyant les dates, je me suis dit qu'au fond il avait raison, le temps passe et son postulat date effectivement de fin 2010. Alors je dois avouer qu'il a probablement été tout petit peu dans le tourbillon du changement de législature et qu'on a, en effet, un peu de retard pour vous répondre, puisqu'on devait répondre dans le délai d'une année, avec la possibilité de demander une prolongation de ce délai au Conseil, ce que nous n'avons pas fait. Ceci dit nous avons mis au budget 2012 un montant pour un petit mandat pour nous assister dans ce domaine à caractère, à l'évidence technique, ce qui fait que ce mandat devrait permettre de poursuivre la réflexion sur ce postulat et d'y répondre, en principe avant la fin de 2012. Donc, je peux vous dire Monsieur Gérard MIELI « oui, Monsieur MIELI, la Municipalité ne fait pas fi de votre postulat ».

**Madame Muriel THALMANN demande la parole :**

J'aimerais formuler un vœu formulé par l'ensemble du Bureau du Conseil et concernant la présentation du programme de la Municipalité 23 février. Au vu de procès-verbal du 16 novembre 2011, dans lequel Monsieur Gil REICHEN avait donné espoir qu'on arrive à présenter ce document lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre. L'idée je vous le donne en scoop, serait de vous suggérer peut-être de venir une demi-heure avant la séance du Conseil pour que l'on puisse faire une présentation de ce document et vous le remettre à la séance du 14 décembre. Au vu de l'ordre du jour peu chargé de la prochaine séance du Conseil communal, vu qu'il s'agit d'un objet qui n'est pas spécialement urgent, le Bureau du Conseil communal émet le vœu que cette présentation soit organisée lors de la prochaine séance du Conseil communal, soit le 14 mars et on vous demande simplement de nous convoquer une demi-heure avant ou de reporter le début de la séance d'une demi-heure afin que vous puissiez faire cette information. Il me semble beaucoup plus logique et ça éviterait de déplacer deux fois les membres du Conseil communal. Je vous remercie de prendre en considération le vœu de votre Bureau.

**Monsieur le Syndic demande la parole :**

Personnellement j'entends bien le vœu du Bureau, je ne suis pas sûr de pouvoir y donner une suite très favorable. Enfin en gros je dirais sur le fond l'objet n'a pas d'urgence, il en a quand même une, il est vrai que l'on travaille selon programme avant déjà de l'avoir distribué et présenté au Conseil communal. Ceci dit la Municipalité souhaiterait quand même pouvoir maintenir une séance spécifique pour cet objet. Une information, évidemment tout le monde ne pourra pas venir, ça nous en sommes bien conscients, au même titre qu'on fait des séances d'information sur le budget ou d'autres séances d'information auxquelles le Conseil ne peut jamais participer au complet. Pourquoi ? Parce qu'en fait on souhaite attendre cette présentation avant de diffuser ce document et la Municipalité ne souhaiterait pas attendre mi-mars, voire fin mars, parce qu'après il y a la problématique des vacances de Pâques, etc.. pour diffuser ce document.

Personnellement, je vous proposerais, on peut encore y réfléchir, mais de maintenir cette date du 23 février, sachant que fixer une date pour cent personnes c'est pratiquement la quadrature du cercle, on ne trouvera jamais une date qui convienne à tout le monde.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Nous avons été plusieurs au mois de décembre à manifester notre désir qu'il y ait séance spéciale pour ce programme et je trouve tout à fait normal que ça se passe ainsi d'autant plus Monsieur le Syndic nous a informés qu'il allait y avoir une communication à la presse avant la séance du 23 février. Alors la presse, quelques minutes avant nous, connaîtra le programme. Nous n'allons pas attendre le 14 mars, nous, Conseillers communaux pour autre au courant.

**Madame Verena KUONEN demande la parole :**

Effectivement, j'aimerais beaucoup que cette séance 23 février soit maintenue. Je ne partage pas du tout les propos de Madame Muriel THALMANN. Je pense que le programme de législature est quelque chose d'extrêmement important. C'est avec ce programme là que nous allons travailler et au mois de décembre nous avons demandé qu'il soit programmé individuellement et non avant ou soit après une séance du Conseil communal. Donc, je remercie beaucoup la Municipalité de maintenir la date du 23 février.

La parole n'est plus demandée, le Président déclare que nous arrivons au terme de notre séance, il est 21 heures 52. Nous vous attendons pour notre prochaine séance le mercredi 14 mars dans cette même salle. En vous souhaitant un bon retour dans vos foyers. Le Président clôt la discussion.

Le Président :

Adriano Franscini

La secrétaire :

Jacqueline Vallotton